

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN432

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 7, insérer la phrase suivante :

« Aussi, poursuivant un objectif de désarmement nucléaire général, la France rejoindra le traité sur l'interdiction des armes nucléaires en tant que membre observateur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose que la France rejoigne le traité sur l'interdiction des armes nucléaires en tant que membre observateur.

Si la France a fait le choix de ne pas ratifier ce traité entré en vigueur il y a deux ans, en janvier 2021, la France ne peut considérer cette mobilisation internationale comme nulle et non avenue. Même si la méthode n'est pas universellement partagée, ses objectifs sont les nôtres. La ratification du traité par 92 États en renforce la légitimité.

Membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, État doté et partie prenante du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la France a des devoirs particuliers. Elle se doit de contribuer à la réflexion, à la discussion pour, en tout temps, faire avancer la cause de la paix et

de la coopération. Aucun désarmement général ne pourra être obtenu sans discussion, et le TNP se trouve aujourd'hui dans une situation de blocage.

Dès lors, la position française à l'égard du TIAN doit évoluer. D'une position de déni qui n'est pas tenable, la France doit s'y associer en tant que membre observateur. Ce nouvel engagement permettrait de faire reconnaître la position française en participant aux réflexions et à la discussion, au lieu de la fragiliser en s'isolant d'un nombre important d'États. Le contexte actuel marqué par l'invasion russe de l'Ukraine ou la recrudescence des tensions entre la France et la Chine nous y invite.